



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 avril 2020.

- ↪ **Règlement d'emprunt 20-297 :** Décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour les travaux de mise à niveau des équipements d'instrumentation et de contrôle à l'usine de traitement d'eau potable.

- ↪ **Règlement d'emprunt 20-298 :** Décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour la vidange des bassins de boues septiques.

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la secrétaire-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 29 avril 2020


Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca